

DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT DES COMITÉS : RÉDACTION DES PROJETS PSF 2023

La demande de subvention territoriale ANS – FFC passe obligatoirement par la plateforme Internet «Le Compte Asso» (voir le guide d'accompagnement). Cette étape sera accessible à partir du 06 Mars 2023.

La demande de subvention, dès lors où elle est engagée, se déroule en 5 étapes. Attention à valider / enregistrer régulièrement et dès que possible, les différents éléments saisis. La plateforme se réinitialise automatiquement au bout de 30 minutes sans enregistrement ou validation.

Un guide dans la conception et la réalisation de projet(s), plutôt axé sur la réflexion du contenu, a été mis en place, accessible en cliquant [ici](#).

**FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DU CYCLISME**



**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

SOMMAIRE

PARTIE 1: ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROJET

3

PARTIE 2 : ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUE DE MISE EN PLACE POUR LES 2 DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX COMITÉS

16

Objectif 1 : Développement de la pratique

17

Objectif 2 : Accession territoriale au haut niveau

20

Partie 1 : Éléments généraux de la constitution du dossier pour la mise en place d'un projet

Ce dossier vise à accompagner la rédaction d'une demande de subvention PSF au service d'un projet spécifique et ponctuel. Aussi, ce dossier peut également servir la conception du projet support. Il sert également la réflexion afin de mobiliser des partenaires autour de ce projet.

Attention: le projet présenté doit être personnalisé à l'association. Les éléments descriptifs apportés (objectifs, descriptions et indicateurs) sont très importants. Ils doivent permettre aux commissions d'évaluation de bien ressentir la spécificité de chaque action.

S'agissant spécifiquement de la demande de subvention territoriale, cette fiche correspond à l'étape 4 de la demande sur « Le Compte Asso », l'étape de description du projet. [Consulter le guide.](#)

Un guide dans la conception et la réalisation de projet(s), plutôt accès sur la réflexion du contenu, a été mis en place, accessible en cliquant [ici](#).

Afin d'accéder au dispositif de subvention territoriale ANS – FFC 2023, saisir dans la case « Recherche » le code relatif à votre région d'appartenance selon la liste ci-dessous (libellé : FFCyclisme-NOM de la REGION- Projet sportif fédéral) :

- Auvergne-Rhône-Alpes : **1025**
- Bourgogne Franche-Comté : **1026**
- Bretagne : **1027**
- Centre Val-de-Loire : **1028**
- Grand Est : **1029**
- Hauts-de-France : **1030**
- Île-de-France : **1031**
- Normandie : **1032**
- Nouvelle Aquitaine : **1033**
- Occitanie : **1034**
- Pays de la Loire : **1035**
- Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : **1036**
- Guadeloupe : **1037**
- Martinique : **1038**
- Guyane : **1039**
- La Réunion : **1040**
- Mayotte : **1041**

1. Intitulé du projet :

Merci d'utiliser l'appellation ci-dessous pour faciliter le tri des dossiers de demande de subvention. Le nom du projet doit bien correspondre à l'une des 10 fiches thématiques présentées en Partie 2.

Merci d'utiliser l'appellation "Projet tous en selle pour 2024, déclinaison régionale ou départementale" pour les projets liés au développement. En supplément, dans le cas où vous déposez un dossier pour l'accession territoriale au haut niveau, sélectionnez l'intitulé de la thématique choisie parmi les quatre présentées en partie 2.

Les projets les plus aboutis seront contextualisés ; les contenus seront adaptés aux caractéristiques du club et à celles de son territoire. Des innovations et des compléments peuvent venir enrichir les projets type.

2. Objectifs :

Cette partie vise à décrire ce que le comité poursuit à travers le projet. Elle devra mettre en avant les axes valorisés et défendus par le projet, en cohérence avec le projet associatif du comité.

3. Description :

Cette partie vise à préciser les actions prévues par le comité pour mener son projet. Elle permettra d'illustrer les actions concrètes qui seront menées pour le projet.

Le projet fédéral "Tous en selle pour 2024" se veut au service des pratiquants et des structures fédérales en constituant une plateforme pour un cyclisme français innovant, durable et inclusif, aussi ces dimensions de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) devront transcender l'ensemble des projets présentés par les clubs afin d'engager une transformation en profondeur des pratiques cyclistes.

Les actions orientées vers des territoires prioritaires (ZRR, QPV), qui feront l'objet d'une attention particulière, devront être mentionnées dans cette partie, et détaillées.

4. Modalité de l'aide :

Sélectionnez « Aide au projet ».

5. Objectifs opérationnels :

Sélectionnez l'objectif "Développement de la pratique" pour votre projet de développement. De manière facultative, si vous souhaitez et pouvez réaliser une action liée à l'accèsion territoriale au haut niveau, vous sélectionnerez l'objectif "Accession territoriale au sport de haut niveau.

6. Modalité ou dispositif :

- Il est essentiel dans le projet porté par les comités, de s'adapter aux caractéristiques du territoire concerné, tout en ciblant :
- Entre une et trois thématiques maximums dans l'objectif Développement de la pratique. Parmi les thématiques suivantes: SRAV, EFC; Vivre vélo au féminin Cyclisme Santé, Manifestations et animations pour toutes et tous, RSO
- Une thématique maximum dans l'objectif "Accession territoriale au haut niveau" (cf fiche Clubs).

7. Publics bénéficiaires :

Statut : à sélectionner selon le dispositif de rattachement du projet (voir partie 2) -

Genre : à sélectionner selon le dispositif de rattachement du projet (voir partie 2) - Féminin ; Masculin ; Mixte.

Tranche d'âge : à sélectionner selon le dispositif de rattachement du projet (voir partie 2)

Nombre : Indiquer le nombre de bénéficiaires visé par le projet

Type : à sélectionner selon le dispositif de rattachement du projet (voir partie 2)

Commentaire : Vous pouvez apporter des précisions sur le public bénéficiaire

Nota: Le public féminin est un public très fortement ciblé par l'Agence Nationale du Sport. La FFC dans le cadre de son projet fédéral est fortement investie vers la féminisation et la mixité du sport cycliste. Si votre action est majoritairement à destination d'un public féminin, veuillez cocher le genre « féminin ».

8. Territoires :

Territoire: Une description précise des caractéristiques de votre territoire (nom de-s ville-s, de-s quartier-s, données géographiques, autre-s club-s cycliste-s...) est essentielle pour comprendre les particularités de votre projet.

L'objectif de cette description est de démontrer en quoi le projet va permettre le développement des activités dans des territoires défavorisés et/ou carencés en offres de pratiques cyclistes.

Type de territoire: Si c'est le cas, il est important de sélectionner le type de territoire dans lequel sont prévues les actions du projet.

9. Moyens humains :

Précisez les moyens humains, par nature, qui seront consacrés à la mise en œuvre et au pilotage de ce projet.

Il est à noter que les projets mobilisant des éducateurs professionnels seront valorisés, cette mobilisation peut se faire avec des salariés du comité ou des moniteurs intervenants extérieurs en tant que prestataires.

Pour mémoire, les moyens consacrés aux dispositifs d'aide à l'emploi et de recrutement d'apprentis financés par l'ANS sont ciblés sur le recrutement des chargés de développement au sein des comités via les crédits territoriaux dédiés, gérés par les services déconcentrés de l'Etat.

10. Évaluation :

La démarche de projet nécessite de disposer d'indicateurs qui permettent de mesurer l'effectivité du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et réalisables.

Attention: Toutes les thématiques impliquent un indicateur d'évaluation obligatoire pour votre projet (voir partie 2). Vous devez inclure cet indicateur dans votre demande de subvention.

11. Budget de l'action et subvention demandée :

Le budget doit englober toutes les dépenses et recettes prévues pour mettre en œuvre ce projet (voir partie description).

Exemple de dépenses	Exemples de recettes
Frais de formation	Subventions
Acquisition de matériel spécifique (dans la limite de 500 euros HT unitaire)	Participation des usagers
Rémunération des intervenants	Aides de partenaires (collectivités, entreprises...)
Frais de communication	
Frais de déplacements	

Pensez à bien indiquer le montant de la subvention demandée par le comité sur ce projet.

Les autres sources de cofinancement recherchées ou déjà obtenues doivent également être indiquées (collectivités locales, aide à l'emploi...).

ATTENTION :

Lors de la rédaction du dossier par les clubs, il est essentiel de bien penser à :

- **Présenter le même montant** entre le projet envisagé et le budget prévisionnel annoncé dans les comptes de l'association ;
- **Etre cohérent sur le poids de l'aide demandée** dans le budget du projet : l'aide ne doit pas dépasser 50% du financement du projet ;
- **Être cohérent sur l'ambition financière du projet** qui doit être en rapport avec le budget global de l'association ;
- **Intégrer les co-financements** à la demande, en précisant les montants dans le budget

À l'issue de la demande de subventionnement sur une ou plusieurs action(s) spécifique(s), si vous souhaitez comprendre le montant qui a été attribuée à votre structure, vous pouvez consulter le document "Comprendre le montant de la subvention PSF attribuée", [en cliquant ici.](#)

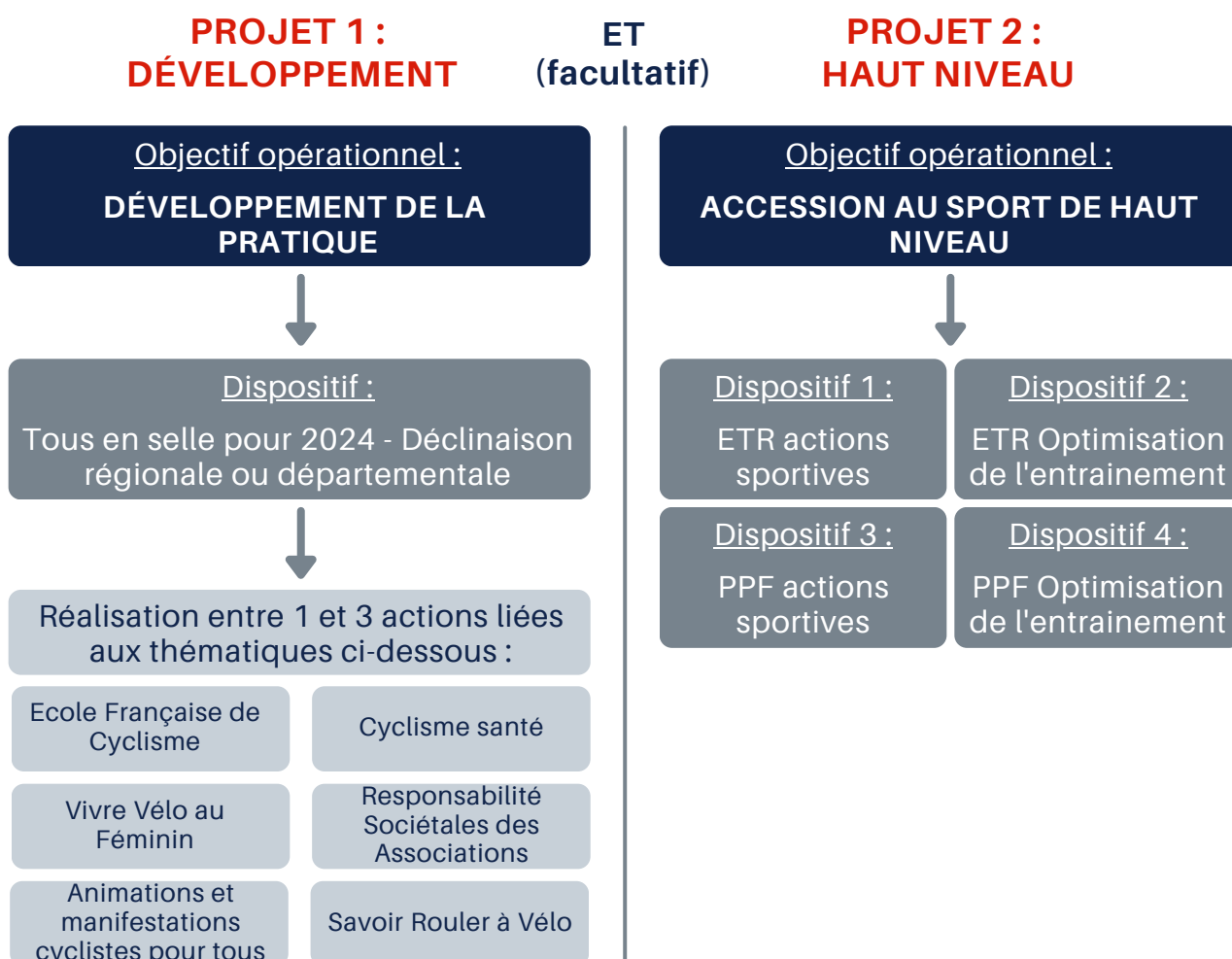
PARTIE 2 : Éléments spécifiques de mise en place pour les 2 dispositifs dédiés aux comités

Il est essentiel dans le projet porté par les comités, de s'adapter aux caractéristiques du territoire concerné.

Deux possibilités s'offrent à vous dans le dépôt de vos dossiers.

Tout d'abord, vous pouvez effectuer une première demande liée au Développement des pratiques. Là dedans, **vous sélectionnez le dispositif "Tous en Selle pour 2024 - Déclinaison régionale et départementale"**. Dans ce projet, vous pourrez **développer entre 1 et 3 actions**, parmi les 6 présentées dans le schéma ci-dessous.

Dans un second temps, si vous le souhaitez, en plus du projet développement, vous pourrez, pour les comités concernés, effectuer une seconde demande liée à l'accession au Haut Niveau. Vous y sélectionnez **un dispositif parmi les 4 proposés** dans le schéma ci-dessous.



OBJECTIF 1 : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Intitulé :

Utiliser l'appellation suivante pour le projet que vous déposerez :

« Tous en selle pour 2024 - Comité régional ou départemental XXXXX de cyclisme »

Objectifs :

Il est essentiel dans le projet porté par les comités, de s'adapter aux caractéristiques du territoire concerné. En s'appuyant sur le projet de développement 2023-2024 du comité, en référence au projet "Tous en Selle pour 2024".

A cet effet il est attendu des comités de :

- Développer des offres de pratiques cyclistes encadrées dans tous les territoires avec une attention particulière en ZRR et QPV et vers tous les publics, avec un effort particulier pour les féminines, en s'appuyant sur les dispositifs "Vivre Vélo au Féminin" et les jeunes, en s'appuyant sur le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) et les Ecoles Françaises de Cyclisme (EFC).
- Développer des animations et manifestations sportives (formes compétitives ou non) qui répondent aux besoins des pratiquants et des territoires, et ouvertes à tous les publics y compris les licenciés
- Favoriser la protection de la santé et promouvoir la sécurité physique et morale des pratiquants
- Optimiser les compétences de l'encadrement par le recours de la formation, et la professionnalisation de l'encadrement

Vous adapter et modifier cette proposition de rédaction en fonction des orientations stratégiques propres à votre comité et à votre territoire.

Description :

Cette partie vise à préciser les actions prévues par le comité pour mener son projet. Elle permettra d'illustrer concrètement les actions concrètes qui seront menées pour le projet.

Les actions ci-dessous sont préconisées pour s'inscrire dans la déclinaison du projet fédéral :

Exemples d'actions à mener :

- Organiser et/ou coordonner des actions « Savoir rouler à vélo » pour les jeunes, en établissements scolaires ou accueils collectifs de mineurs
- Développer le réseau de clubs labellisés « Ecole Française de Cyclisme » au sein du territoire par un accompagnement technique et pédagogique mais aussi par la promotion de ce dispositif auprès des clubs et des collectivités locales.
- Participer à une gestion éco responsable, d'entretien d'itinéraires ou d'équipements cyclistes avec la collectivité ou le propriétaire, ainsi que promouvoir les bonnes pratiques des clubs FFC en matière de développement durable.
- Promouvoir l'économie circulaire en organisant la remise en état de matériel de vélo pour en favoriser la "seconde vie" et la collecte de consommables cyclistes recyclables
- Actions visant à réduire l'empreinte carbone des sièges des comités régionaux et des courses cyclistes
- Impulser dans les clubs une offre de « Cyclisme santé », notamment en organisant des formations sur cette thématique et en contribuant à la structuration d'un réseau de clubs labellisés.
- Organiser et/ou promouvoir l'organisation d'animations et de manifestations cyclistes accessibles pour le plus grand nombre. Ces manifestations peuvent être couplées avec des compétitions cyclistes réservées aux licencié(e)s. Elles peuvent prendre la forme de « Test chrono », d'opérations "Défi(e) un(e) champion(ne)", de cycloportives, de randos d'or... Elles peuvent également s'inscrire dans des journées de promotion des sports cyclistes (Vivre vélo...) ou des journées nationales (semaine et journée olympiques...).
- Promouvoir la stratégie « Vivre vélo au féminin » en organisant des manifestations cyclistes, des stages ciblés pour les pratiquantes, ou des formations permettant l'amélioration des femmes dans les clubs pour des postes à responsabilités (encadrement, direction)
- Accompagner des collectivités locales et départementales dans l'obtention d'un label « Terre de cyclisme » ou « Terre d'excellence cycliste ».
- Mettre en œuvre des formations spécifiques aux motards et aux signaleurs pour améliorer la sécurité lors des compétitions cyclistes.
- Promotion et déploiement des nouveaux outils numériques auprès des licenciés et des structures fédérales via la plateforme Sports'n Connect (<https://sportsnconnect.com/>), notamment en matière de stages Académie et Séjours Sportifs (<https://www.ffc.fr/stage-academies-ffc/>)

Évaluation :

Afin de justifier auprès de l'ANS de la mise en œuvre du projet sportif fédéral et de l'implication des comités régionaux et départementaux, il est demandé que les indicateurs soient intégrés dans le projet déposé.

En face de chaque indicateur, vous pourrez identifier l'objectif cible qui peut être recherché à atteindre ou à dépasser.

Indicateurs obligatoires selon les projets mobilisés :

Indicateurs	objectifs d'ici 2023
Nombre de personnes qualifiées « Accompagnateur Vélo Santé Bien Être ou Coach Vélo Santé » à l'issue d'une formation organisée au sein du territoire ou au niveau national	10 personnes formées / an
Nombre de femmes formées au diplôme d'éducatrice fédérale (niveau 2)	8 personnes formées / an
Nombre de manifestations proposant le dispositif « Défi un/une champion/ne » et/ou un "Test Chrono"	4 / an
Nombre de projets de gestion et/ou d'animation de sites VTT, d'espaces cyclo-sport, de stades de VTT ou de BMX Parks par une structure affiliée	2 / an
Nombre de territoires (locaux ou départementaux) labellisés « Terre de cyclisme » ou « Terre d'excellence cycliste »	3 / an

Indicateurs communs pour les Comités départementaux:

Indicateurs	objectifs d'ici 2023
Nombre d'Ecole Française de Cyclisme sur le territoire	Minimum 4
Nombre de séquences « Savoir Rouler » pour les jeunes du département, en établissement scolaire ou accueil collectif de mineurs en priorité ceux qui résident dans les territoires QPV ou ZRR	10 /an, dont 1 en QPV ou ZRR
Nombre de manifestations cyclistes « 100% filles »	1 / an
Nombre de manifestations « Tests chrono » et/ou « cycloportives » ouvertes à tous les publics	1 / an

OBJECTIF 2 : ACCESSION TERRITORIALE AU HAUT NIVEAU

Suite à la première demande liée au Développement des pratiques, vous pouvez effectuer une demande concernant l'accès territoriale au Haut Niveau pour les comités concernés. Là dedans, **vous sélectionnez l'objectif opérationnel "Accès au Haut Niveau"**. Vous choisirez ensuite **un dispositif parmi les 4 proposés (ETR actions sportives; ETR optimisation de l'entraînement; PPF actions sportives; PPF optimisation de l'entraînement)**.

Exemples d'actions à mener :

Les objectifs principaux de cette thématique :

- Accentuer les collaborations/coopérations entre les différents niveaux de clubs, les comités, la fédération, les équipes professionnelles
- Développer des espaces de confrontations sportives et de développement qui répondent aux enjeux de progression vers le plus haut niveau sportif
- Diffuser des contenus techniques et pédagogique et des expertises auprès des acteurs cyclistes « de terrain »
- Développer la culture et les capacités de détection et d'accompagnement des jeunes talents

1. Pour les actions ETR (Équipe technique régionale) :

ATTENTION :

Cet objectif ne concerne que les structures suivantes :

- Les **clubs labélisés de niveau national** qui s'impliquent dans le programme d'accès au haut niveau de leur comité
- Les **comités départementaux** qui s'impliquent dans le programme d'accès au haut niveau de leur comité régional
- Les **Ecoles Française de Cyclisme labellisées "Club Compétition"** qui s'impliquent dans le programme d'accès au haut niveau de leur comité régional

Objectifs opérationnels :

Sélectionnez l'objectif « Accession territoriale au Haut Niveau »

Modalités ou Dispositif :

Sélectionnez « ETR actions sportives » ou bien « ETR optimisation de l'entraînement »

Description :

Dispositif	Exemples d'actions
ETR Actions sportives	<ul style="list-style-type: none">• Organisation de journées de détection sur des publics ciblés tels que des jeunes sportifs non cyclistes issus du territoire en s'appuyant sur des dispositifs fédéraux tels que "Défie un-e Champion-ne"• Organisation de manifestations compétitives adaptées à l'acquisition de qualités nécessaires à la pratique de haut niveau• Mise en place de conditions d'accueil (création de section sportive scolaire en collège, etc..., acquisitions de petits matériels...)• Organisation de stages féminins, de formations du staff sur les enjeux du public, etc... ; a• Actions en faveur du développer des qualités techniques• Acquisition petits matériels, formations, stages, etc..
ETR Optimisation de l'entraînement	<ul style="list-style-type: none">• Financer des formations aux encadrants leur permettant d'encadrer un groupe de plus haut niveau• Réalisation de stages thématiques ouverts aux jeunes licencié-e-s• Identification et formation de professeurs d'EPS d'établissements scolaires partenaires

Vous pouvez conserver tout ou partie de ces actions. Ces dernières font toutes appels à des dispositifs ou des actions mis en place par la FFC et sur lesquels des ressources techniques ou documentaires peuvent être sollicitées. Vous pouvez également compléter cette partie avec des actions spécifiques à votre comité.

Publics bénéficiaires :

Statut: sportives et sportifs licenciés FFC / Public hors clubs (pour les actions de détection)

Genre: mixte

Tranche d'âge: mineurs

Type: Selon les actions principales prévues dans le projet, concerne uniquement les disciplines cyclistes reconnues de haut niveau

Commentaire: Il est souhaité que les actions de ce projet permettent de concerner une diversité de publics issus de différents territoires.

Commentaire : Il est souhaité que les actions de ce projet permettent de concerner une diversité de publics (masculin, féminin, valide, en situation de handicap, jeune) dans les différents territoires. Il est particulièrement attendu de soutenir les actions en faveur des pratiquantes, des encadrantes et des dirigeantes.

Territoires : Il est particulièrement attendu de chercher le développement des pratiques dans les territoires défavorisés et/ou carencés en offres de pratiques cyclistes.

Evaluation :

Indicateurs obligatoires - ETR Actions sportives

- Nombre de sportif.ves concerné.es
- Evolution de ratio hommes/femmes

Autres indicateurs facultatifs - ETR Actions sportives

- Nombre d'actions inscrites dans le programme accession
- Nombre de journées sportives/sportifs concernés
- Evolution du nombre de licencié.es compétiteur.trices (notamment autour des U15 et U17)

Indicateurs obligatoires - ETR Optimisation de l'entraînement

- Nombre de sportif.ves concerné.es
- Evolution de ratio hommes/femmes

Autres indicateurs facultatifs - ETR Optimisation de l'entraînement

- Nombre d'encadrants ayant bénéficié d'une formation
- Satisfaction des usagers face à l'optimisation de l'entraînement
- Nombre de jeunes licencié.es présent.es dans la section sportive scolaire

2. Pour les actions PPF (Projet de Performance Fédérale) :

ATTENTION :

Ce dispositif ne concerne que les structures suivantes :

- Les clubs et structures identifiés comme **Structure d'Entraînement et de Formation** d'un Pôle Espoir Régional

Description :

Dispositif	Exemples d'actions
PPF Actions sportives	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation de stages thématiques, de regroupements, ou encore de déplacements de sélections• Organisation de journées de détection sur des publics ciblés tels que des jeunes sportifs non cyclistes issus du territoire en s'appuyant sur des dispositifs fédéraux tels que "Défie un-e Champion-ne"• Mise en place de conditions d'accueil (création de section sportive scolaire en collège, etc..., acquisitions de petits matériels...)• Organisation de stages féminins, de formations du staff sur les enjeux du public, etc... ; a• Actions en faveur du développer des qualités techniques• Acquisition petits matériels, formations, stages, etc...)
PPF Optimisation de l'entraînement	<ul style="list-style-type: none">• Financer des formations aux encadrants leur permettant d'encadrer un groupe de plus haut niveau• Financer l'investissement d'éléments permettant l'optimisation de l'entraînement (ex : matériels légers, prestations de services, prestations paramédicales)• Mise en place de créneaux hebdomadaires de préparation physique générale (PPG)

Vous pouvez conserver tout ou partie de ces actions. Ces dernières font toutes appels à des dispositifs ou des actions mis en place par la FFC et sur lesquels des ressources techniques ou documentaires peuvent être sollicitées. Vous pouvez également compléter cette partie avec des actions spécifiques à votre comité.

Publics bénéficiaires :

Statut: sportives et sportifs licenciés FFC / Public hors clubs (pour les actions de détection)

Genre: mixte

Tranche d'âge: mineurs

Type: Selon les actions principales prévues dans le projet, concerne uniquement les disciplines cyclistes reconnues de haut niveau

Commentaire: Il est souhaité que les actions de ce projet permettent de concerner une diversité de publics issus de différents territoires.

Commentaire : Il est souhaité que les actions de ce projet permettent de concerner une diversité de publics (masculin, féminin, valide, en situation de handicap, jeune) dans les différents territoires. Il est particulièrement attendu de soutenir les actions en faveur des pratiquantes, des encadrantes et des dirigeantes.

Territoires : Il est particulièrement attendu de chercher le développement des pratiques dans les territoires défavorisés et/ou carencés en offres de pratiques cyclistes.

Evaluation :

Indicateurs obligatoires - PPF Actions sportives

- Evolution de ratio hommes/femmes

Autres indicateurs facultatifs - PPF Actions sportives

- Nombre d'actions inscrites dans le programme accession
- Nombre de journées sportives/sportifs concernés
- Nombre de jeunes cyclistes identifiés

Indicateurs obligatoires - PPF Optimisation de l'entraînement

- Evolution de ratio hommes/femmes

Autres indicateurs facultatifs - PPF Optimisation de l'entraînement

- Nombre d'encadrants ayant bénéficié d'une formation
- Nombre de jeunes licencié.es présent.es dans la section sportive scolaire

Fédération Française de Cyclisme
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny-le-Bretonneux
www.ffc.fr

